



Ressources naturelles Canada

Avis d'offre de participation au programme GéoConnexions Exercices 2025 à 2027 – Lignes directrices

Code de l'annonce : GNS25-27IFP



Table des matières

PORTÉE DU FINANCEMENT EN CONTRIBUTIONS DE GÉOCONNEXIONS.....	3
QUEL PROCESSUS DOIT-ON SUIVRE?	4
QUELLES SONT LES ÉCHÉANCES?	4
PROCÉDURE DÉTAILLÉE POUR LA PROPOSITION DE PROJET COMPLÈTE	5
RENSEIGNEMENTS FINANCIERS.....	5
RÔLES, RESPONSABILITÉS ET CONTRIBUTIONS	7
PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE	8
EXIGENCES EN MATIÈRE DE LANGUES OFFICIELLES	8
CONFLIT D'INTÉRÊTS.....	9
RAPPORTS ET SUIVI.....	9
DROITS DU PROGRAMME GÉOCONNEXIONS	10
COORDONNÉES	10
ANNEXE 1 : MODÈLE DE PROPOSITION DE PROJET	11
ANNEXE 2 : CRITÈRES D'ÉVALUATION DES PROPOSITIONS DE PROJET	24

PORTÉE DU FINANCEMENT EN CONTRIBUTIONS DE GÉOCONNEXIONS

Le programme GéoConnexions

GéoConnexions est un programme permanent dont le mandat et la responsabilité consistent à diriger la modernisation de l'Infrastructure canadienne de données géospatiales (ICDG). L'ICDG consiste en l'ensemble de données géospatiales ainsi que des normes, des politiques, des applications et de la gouvernance qui facilitent leur accès, leur utilisation, leur intégration et leur préservation.

Le programme GéoConnexions contribue à favoriser l'interopérabilité des données et des systèmes numériques grâce à des structures de gouvernance, à la collaboration et à du financement. Le programme permet la découverte, l'accès, l'échange et l'utilisation opérationnelle des données de localisation et d'autres renseignements afin de concrétiser les grandes priorités du Canada, notamment la réconciliation avec les peuples autochtones, l'inclusion, l'innovation, la gestion des risques de catastrophe et la résilience face aux changements climatiques. Plus précisément, le programme encourage l'élaboration et la mise en œuvre de normes et, en tirant parti de technologies de pointe comme l'IA et l'apprentissage automatique, favorise un environnement propice, inclusif et agile pour les gouvernements, les nations autochtones, les universités, le secteur privé et les organismes sans but lucratif.

GéoConnexions cofinance la création de solutions novatrices ainsi que la poursuite du développement de l'ICDG avec les promoteurs admissibles en les invitant régulièrement à présenter des projets de contribution.

Par l'entremise du présent avis d'offre de participation, le programme GéoConnexions cherche des promoteurs qui souhaitent prendre part à des projets de contribution en phase avec les objectifs, priorités et préférences du programme ainsi qu'avec le thème choisi.

Thème pour les propositions au programme GéoConnexions

L'élaboration et la mise en œuvre de solutions novatrices, fondées sur des normes*, contribuant à la modernisation de l'Infrastructure canadienne de données géospatiales (par exemple, au moyen de technologies émergentes comme les jumeaux numériques ou GeoAI**). Il peut s'agir de projets qui permettront l'utilisation ou l'intégration future de technologies émergentes dans des solutions géospatiales, notamment des projets pilotes pour des tests de faisabilité, du recensement des besoins, des méthodologies prometteuses, du développement d'infrastructures numériques, des flux de travail ou des processus nécessaires pour rendre opérationnelles ces solutions novatrices fondées sur des normes.

* GéoConnexions recommande que les normes soient accessibles au public et proviennent d'organismes internationaux d'élaboration de normes (OEN), comme l'Organisation internationale de normalisation (ISO), l'Open Geospatial Consortium ou d'autres. Les promoteurs qui proposent l'élaboration de nouvelles normes sont encouragés à demander l'appui de ces OEN.

** Les technologies émergentes comprennent notamment GeoAI, les jumeaux numériques, l'internet des objets, l'informatique en nuage, les mégadonnées et l'apprentissage automatique.

Priorité et préférence

En plus de sélectionner les projets qui s'inscrivent dans le thème susmentionné, la préférence sera accordée aux propositions qui :

- visent à résoudre des questions géospatiales touchant les Autochtones ou comptent des Autochtones parmi les collaborateurs;
- peuvent être étendues et appliquées à l'ensemble de l'ICDG.

Les promoteurs devront démontrer que les méthodes et procédures proposées pour l'utilisation de l'IA ou d'autres technologies émergentes correspondent aux protocoles existants en matière de confidentialité, de diversité, d'égalité et d'inclusion. Les promoteurs doivent prendre connaissance des principes du [Code de conduite volontaire visant un développement et une gestion responsables des systèmes d'IA générative avancés](#) et les respecter.

QUI PEUT SOUMETTRE UNE PROPOSITION DE PROJET ?

Les proposant doivent appartenir à l'un des types d'entités juridiques suivants :

- Institutions académiques et associations de recherche.
- Organisations canadiennes à but lucratif ou non lucratif ;

- Sociétés ;
- L'industrie et ses associations ;
- Ministères et agences des gouvernements provinciaux, territoriaux, régionaux, municipaux et ruraux* et certaines sociétés d'État telles que définies à l'annexe III, partie 2 de la loi sur la gestion des finances publiques, *Cela inclut les organisations autochtones nationales, régionales, locales ou éloignées.

COMBIEN PEUT-ON DEMANDER?

GéoConnexions vise à financer quatre projets au cours de deux exercices financiers (2025-2027), à hauteur de **250 000 \$** par projet au total. Chaque projet recevra donc **125 000 \$** par exercice. Les promoteurs ne peuvent pas recevoir de fonds pour plus d'un projet.

GéoConnexions ne financera que des projets à coûts partagés. Le programme fournira un financement maximal représentant 90 % du coût total du projet. Le promoteur et ses collaborateurs devront assumer le reste des coûts du projet, soit 10 %. Le total de l'aide du gouvernement fédéral, y compris le montant demandé à GéoConnexions, ne peut être supérieur à 90 % des dépenses totales admissibles.

L'accès au financement de GéoConnexions dans le cadre du présent avis d'offre de participation sera encadré par un processus compétitif. Veuillez consulter l'annexe 2, Critères d'évaluation des propositions, de l'avis d'offre de participation pour connaître les critères communs appliqués à tous les projets.

**** Veuillez noter que les propositions doivent satisfaire à chacun des critères obligatoires pour pouvoir être admissibles au financement**.**

QUEL PROCESSUS DOIT-ON SUIVRE?

Les étapes à suivre pour présenter une demande sont les suivantes :

1. Le promoteur prend connaissance des exigences et des critères de financement contenus dans le présent document.
2. Le promoteur prépare et présente sa proposition de projet.
3. Les propositions sont évaluées par l'équipe du programme GéoConnexions, qui fait la sélection des projets.
4. **Sur invitation seulement** — un accord de contribution officiel est élaboré pour les projets retenus. À la fin du processus, les modalités du financement de GéoConnexions seront décrites dans les accords conclus, de même que les attentes mutuelles, comme la durée du projet, les résultats escomptés, les indicateurs de rendement clés, les tâches, les dates repères, les exigences en matière de ressources humaines (organisation, nom des membres de l'équipe, rôle/titre, indemnités journalières et jours/heures de travail par personne), le plan de communication et les renseignements financiers.

QUELLES SONT LES ÉCHÉANCES?

ÉTAPES	DATES
Lancement de l'appel à propositions	Le 5 novembre 2024
Date limite de soumission des propositions*	Le 14 janvier 2025, 23h59 HNP
Date de début du projet	Au plus tôt le 1 ^{er} avril 2025
Date de fin du projet et de clôture des dépenses admissibles	Au plus tard le 31 mars 2027

* Selon le nombre de projets soumis, le programme GéoConnexions se réserve le droit de modifier la date de clôture des soumissions.

NORMES DE SERVICE DE RESSOURCES NATURELLES CANADA

NORMES DE SERVICE	PROGRAMME GÉOCONNEXIONS
Accusé de réception de la proposition de projet	Un accusé de réception de la proposition de projet sera envoyé dans les cinq jours ouvrables suivant la date de réception de la proposition, dans 95 % des cas.

NORMES DE SERVICE	PROGRAMME GÉOCONNEXIONS
Envoi de la décision relative au financement	Un avis officiel par écrit de la décision relative au financement sera envoyé dans un délai de 40 jours ouvrables, dans 90 % des cas. Le calendrier dépend fortement de la capacité du promoteur à répondre aux demandes d'information du programme au cours de l'évaluation de la diligence raisonnable et des risques.
Versement des paiements	Les paiements seront versés dans les 30 jours ouvrables suivant l'atteinte des exigences énoncées dans l'accord de contribution. L'objectif est que cette norme soit respectée dans 90 % des cas.

PROCÉDURE DÉTAILLÉE POUR LA PROPOSITION DE PROJET COMPLÈTE

1. Les promoteurs devront présenter une proposition de projet complète en vue de l'évaluation. La proposition de projet :
 - a. ne doit pas compter plus de trente pages (format lettre), à l'exclusion des états financiers et des CV des membres de l'équipe de projet;
 - b. sera rédigée par le promoteur à l'aide du modèle de proposition de projet figurant à l'annexe 1;
 - c. pourra être rédigée en français ou en anglais;
 - d. devra être envoyée à GéoConnexions par courriel à l'adresse suivante :
geoconnectionsca-acgeoconnexions@nrcan-rncan.gc.ca
2. La proposition de projet complète sera accompagnée d'une lettre de présentation portant l'en-tête de l'organisation, datée et signée par une autorité compétente; il peut également s'agir d'un courriel de présentation portant le bloc de signature de l'organisation et envoyé par une autorité compétente.
3. Veuillez noter qu'en fonction du nombre de propositions reçues, le programme GéoConnexions se réserve le droit de modifier la date de clôture des soumissions.
4. Les propositions de projet seront évaluées selon les critères d'évaluation figurant à l'annexe 2.
5. Pour toute question concernant le processus de soumission d'une proposition de projet, veuillez communiquer avec le programme GéoConnexions par courriel à l'adresse fournie ci-dessus.

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

Financement

GéoConnexions ne financera que des projets à coûts partagés. Dans le cadre de tels projets, le promoteur et ses collaborateurs conviennent de verser une contribution au projet, en espèces ou en nature (ou les deux). Le montant demandé à GéoConnexions ne peut pas dépasser 90 % du coût total du projet.

Le financement maximum disponible de GéoConnexions est de 1 000 000 \$ CAN pour quatre projets, répartis sur les exercices 2025-2026 et 2026-2027, ce qui correspond à **250 000 \$ CAN** par projet. De plus, seuls les projets qui commenceront au plus tôt le 1^{er} avril 2025 et qui prendront fin au plus tard le 31 mars 2027 pourront recevoir du financement.

Le promoteur doit fournir une liste de tous les organismes fédéraux qui participent au projet proposé et veiller à ce que le total de l'aide fédérale, y compris le montant demandé à GéoConnexions, ne soit pas supérieur à 90 % du total des dépenses admissibles. Les fonds provenant d'un autre projet financé par GéoConnexions ne peuvent être comptabilisés dans le coût total du projet ni dans les fonds de contrepartie.

Si le financement d'un projet dépend d'un autre programme de financement, GéoConnexions exige que ce collaborateur fournisse une confirmation écrite de ce financement. Dans cette confirmation, le collaborateur doit indiquer le montant offert, en plus de préciser si les fonds sont garantis ou non.

Un calendrier de paiement sera établi selon ce qui aura été convenu en lien avec, notamment, les travaux à accomplir, les jalons à atteindre, les tâches à exécuter et les dépenses admissibles engagées, puis il sera inclus dans la version finale de l'accord de contribution.

Dépenses admissibles et non admissibles

Le programme GéoConnexions remboursera les dépenses admissibles, conformément à ce qui suit. Les dépenses admissibles pour un projet approuvé dans le cadre du programme GéoConnexions doivent être directement liées au projet et nécessaires à sa réalisation.

Les dépenses admissibles comprennent ce qui suit :

- la main-d'œuvre — salaires, honoraires professionnels et rémunération d'employés temporaires versés aux membres du personnel qui figurent sur la liste de paie du promoteur, pour le temps réellement travaillé sur le projet, ainsi que les avantages sociaux offerts aux employés jusqu'à un maximum de 20 % des coûts de main-d'œuvre du projet;
- les contrats de sous-traitance pour des services (p. ex., services professionnels, scientifiques et techniques), jusqu'à un maximum de 40 % du total des dépenses admissibles;
- les frais d'administration du projet, y compris la traduction, l'impression et la reliure de documents, la promotion des ateliers et la publication du rapport de projet;
- les communications, l'équipement audiovisuel et la location d'installations;
- les frais de déplacement pour réaliser le projet;
- la TPS, la TVP ou la TVH associée à d'autres dépenses admissibles, après déduction des remboursements de taxe auxquels le promoteur a droit;
- les achats de données et la saisie de données, jusqu'à un maximum de 25 % de la contribution totale admissible.

Remarque : En ce qui concerne la vérification des dépenses admissibles liées aux services professionnels, scientifiques et contractuels, les vérificateurs du gouvernement du Canada peuvent, en agissant raisonnablement, demander que les livres, comptes et registres du promoteur soient complétés par des renseignements provenant des livres, comptes et registres des sous-traitants engagés par le promoteur et dont la valeur du contrat dépasse 20 % de la contribution aux fins du projet.

Les dépenses inadmissibles comprennent ce qui suit :

- l'achat de terrain ou le paiement de taxes foncières;
- l'accueil (les fonds de GéoConnexions ne peuvent servir à rembourser les dépenses d'accueil des promoteurs);
- les dépenses en immobilisations (y compris les ordinateurs);
- les coûts liés à l'élaboration de la proposition.

Élaboration d'un accord de contribution

GéoConnexions invitera les promoteurs retenus à discuter d'un accord de contribution. À cette étape, un membre du personnel de GéoConnexions sera désigné comme responsable de projet. Veuillez noter qu'une invitation à discuter d'un accord ne constitue pas une garantie de financement.

Les accords de contribution décriront les modalités du programme GéoConnexions ainsi que les attentes, comme la durée du projet du promoteur, les résultats escomptés, les jalons et les tâches, les dates repères, les ressources humaines du promoteur (organisation, nom des membres de l'équipe, rôle/titre, indemnités journalières et jours de travail par personne) ainsi que le plan de communication et les renseignements financiers.

Les tâches de gestion de projet suivantes seront exigées des promoteurs sélectionnés dans le cadre du processus d'élaboration de l'accord de contribution.

NOM DE LA TÂCHE (ÉCHÉANCE)	DESCRIPTION DE LA TÂCHE
Date la plus rapprochée pour le début du projet 1 ^{er} avril 2025	Les promoteurs peuvent commencer leurs projets à compter du 1 ^{er} avril 2025, une fois la version finale de leur accord de contribution signée.
Rapport narratif provisoire et demande de paiement 30 septembre (de chaque exercice)	Présentation de la demande de paiement; rapport financier provisoire; feuilles de temps approuvées, rapport narratif provisoire, copies des factures de sous-traitance; note explicative énumérant toutes les dépenses admissibles engagées jusqu'au 30 septembre.

NOM DE LA TÂCHE (ÉCHÉANCE)	DESCRIPTION DE LA TÂCHE
Date de clôture des dépenses admissibles 31 mars 2027	La période des dépenses admissibles commence lorsque l'accord a été signé et se termine le 31 mars 2027. Voir à ce que toutes les dépenses admissibles soient consignées et que les documents à l'appui (factures, reçus, états financiers, etc.) soient inclus dans le rapport final.
Attestation signée des dépenses admissibles engagées et payées 3 avril 2027	Signature autorisée attestant que les demandes de paiement pour les dépenses admissibles du projet font référence à des sommes engagées et payées par le promoteur.
Rapport narratif final 30 avril 2027	Un rapport narratif final décrivant comment les activités ont contribué à la réalisation des objectifs, des avantages et des principaux indicateurs de rendement du projet, conformément à l'énoncé des travaux; inclure également les résultats du projet par rapport aux résultats initiaux et au plan de travail.
Rapport financier final 30 avril 2027	Un rapport financier indiquant de quelle façon les fonds du projet de contribution ont été engagés, y compris les factures pour les services financés par le Canada.

Base de paiement

Un calendrier de paiement sera établi dans l'accord de contribution. Le versement des paiements finaux ainsi que des paiements provisoires (s'il y a lieu) pour les projets de contribution sera fondé sur l'atteinte partielle ou complète des jalons prédéterminés ou des attentes en matière de rendement, une description des jalons ou des attentes en matière de rendement, et le remboursement des dépenses admissibles. Des factures et des états financiers détaillés doivent être présentés avec la demande de paiement. Au minimum, un rapport narratif provisoire sur l'état d'avancement du projet et une demande de paiement provisoire doivent être présentés pour le 30 septembre de chaque exercice, mais il est possible d'en présenter d'autres en plus. Au cours du processus d'élaboration de l'accord de contribution, si un promoteur sélectionné préfère prévoir des demandes de paiement supplémentaires pendant la durée du projet (dans le but, par exemple, d'assurer un flux de trésorerie continu pour les nouveaux employés), GéoConnexions pourrait intégrer ces paiements supplémentaires au calendrier.

Contributions non remboursables

Le financement de GéoConnexions se fera au moyen de contributions non remboursables. Les contributions seront versées aux projets qui vont dans le sens du but et des objectifs du programme et qui ne génèrent pas de profit.

RÔLES, RESPONSABILITÉS ET CONTRIBUTIONS

GéoConnexions favorise la collaboration, notamment dans l'exécution des projets. La présente section décrit les rôles et les responsabilités de tous les éventuels collaborateurs aux projets.

GéoConnexions

GéoConnexions fournit une aide financière pour l'exécution des projets. Le programme est responsable d'inviter les promoteurs à présenter des propositions et à fournir des précisions. Il est également responsable d'évaluer les propositions, d'établir des accords de contribution, de faire le suivi des progrès, d'évaluer les résultats, de formuler des recommandations à l'égard des paiements et d'initier des audits financiers.

Promoteur

Le promoteur élabore la proposition, dirige et coordonne toutes les activités du projet et est l'unique point de contact avec le personnel de GéoConnexions pour les questions liées au projet. Il doit avoir le mandat et les ressources pour coordonner le projet et maintenir les résultats du projet quand celui-ci sera terminé. Le promoteur est responsable de coordonner le travail de tous les membres de l'équipe, y compris les collaborateurs et les sous-traitants qui participent au projet. Le promoteur est également responsable de toutes les activités relatives aux contrats de sous-traitance requises dans le cadre du projet.

Collaborateurs

Le promoteur peut faire participer à son projet une ou plusieurs organisations collaboratrices qui ne lui sont pas affiliées. Pour être admissibles, les collaborateurs ne doivent pas être liés au promoteur ni exercer de contrôle sur lui, y compris en ce qui concerne la gestion et la propriété partagées.

Les collaborateurs sont des personnes ou des organisations qui apportent une aide financière (soit des contributions en espèces, des contributions en nature ou les deux) au promoteur pour l'exécution du projet. Une contribution en nature est une contribution sous forme de service ou de temps qui peut être associée à une somme d'argent, puisque sans cette contribution, le promoteur devrait faire un achat ou un paiement pour atteindre les résultats escomptés du projet. Les contributions des collaborateurs ne doivent pas être facturées au promoteur, et elles ne peuvent donc pas être présentées à GéoConnexions en tant que dépenses admissibles engagées par le promoteur. Les contributions en espèces ou en nature d'un collaborateur doivent être incluses dans le coût total du projet. Ensemble, **le total des contributions en espèces et/ou en nature du promoteur et des collaborateurs doit correspondre à au moins dix pour cent (10 %) du coût total du projet.**

Lorsque la contribution et l'engagement des collaborateurs envers le projet servent de levier pour remplir le critère obligatoire de 10 %, ils doivent être indiqués dans une lettre de collaboration rédigée sur du papier à en-tête de l'organisation et signée par un cadre supérieur (c.-à-d. la personne qui a le pouvoir et la responsabilité d'attribuer et d'engager des ressources dans le cadre de la proposition), laquelle sera jointe à la proposition. Les collaborateurs peuvent appartenir à l'une des catégories de personnes morales mentionnées précédemment. Ils devraient démontrer qu'ils ont un intérêt soutenu envers le projet et qu'ils ont l'appui des cadres supérieurs de leur organisation.

Remarque : Ressources naturelles Canada et ses employés ne peuvent pas fournir de contribution en nature ni agir à titre de collaborateurs pour des projets proposés dans le cadre du présent avis d'offre de participation.

Sous-traitants

Les sous-traitants sont des personnes ou des organisations qui signent un contrat avec le promoteur en vue de fournir des services ou du temps pour l'exécution du projet et qui envoient une facture au promoteur pour ces services.

Le promoteur doit indiquer tous les sous-traitants dans sa proposition et discuter de chacun d'eux avec le personnel de GéoConnexions avant de signer un accord de contribution. Le promoteur doit également discuter avec le personnel de GéoConnexions afin de déterminer quelles seront les dépenses considérées admissibles ou inadmissibles à un remboursement. GéoConnexions recommande au promoteur, comme mesure de diligence raisonnable, de signer un contrat officiel avec chacun des sous-traitants pour tous les projets en lien avec GéoConnexions.

Un sous-traitant peut également participer au projet en tant que collaborateur, à condition que les tâches et les responsabilités correspondant à chaque rôle soient clairement définies dans la proposition.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Toute la propriété intellectuelle qui est créée dans le cadre du projet doit être détenue par le promoteur ou, dans l'éventualité où l'un des sous-traitants conserve ladite propriété intellectuelle, concédée (licence) au promoteur. Le promoteur doit fournir les rapports et les documents décrits dans la proposition au responsable de projet, en plus d'octroyer au Canada une licence non exclusive, irrévocable, mondiale, libre de redevances et à perpétuité, ce qui lui permettra d'utiliser, de modifier et, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information*, de mettre à la disposition du public lesdits rapports et documents à des fins gouvernementales et non commerciales.

EXIGENCES EN MATIÈRE DE LANGUES OFFICIELLES

Tout document d'information publique en lien avec le projet qui est préparé ou payé, en tout ou en partie, par le gouvernement du Canada doit être offert dans les deux langues officielles lorsque Ressources naturelles Canada le juge pertinent, conformément à la *Loi sur les langues officielles*. Dans l'éventualité où ils doivent fournir des documents ou des communications au public dans le cadre du projet, le promoteur doit fournir le tout dans les deux langues officielles, en plus d'assumer les coûts liés à la traduction et au personnel. Le cas échéant, ces coûts doivent être inclus dans le budget lié à la proposition.

CONFLIT D'INTÉRÊTS

Aucun titulaire de charge publique ou fonctionnaire, ancien ou actuel, à qui s'appliquent la *Loi sur les conflits d'intérêts*, le Code régissant la conduite des titulaires de charge publique en ce qui concerne les conflits d'intérêts et l'après-mandat ou le Code de valeurs et d'éthique de la fonction publique ne peut tirer un avantage direct ou indirect du projet financé par l'intermédiaire d'un accord de contribution, à moins que ces avantages ne soient obtenus conformément aux dispositions applicables de la Loi ou des Codes et qu'aucun membre du Sénat ou député de la Chambre des communes ne participe de quelque façon que ce soit au projet, ni n'en retire un avantage quelconque dont le grand public ne profite pas.

Qui plus est, si une personne travaillant pour le promoteur a déjà fourni des services de consultation à Ressources naturelles Canada concernant l'accord de contribution ou l'élaboration du projet, le promoteur sera considéré comme étant en conflit d'intérêts réel, perçu ou potentiel.

RAPPORTS ET SUIVI

Gestionnaire de projet du promoteur

Nommée par le promoteur, cette personne agit à titre de personne-ressource principale et de gestionnaire de projet.

Responsable de projet à GéoConnexions

GéoConnexions nommera un responsable de projet pour faire le suivi de chacun des projets. Le responsable de projet recommandera l'approbation des paiements d'étape, et c'est à lui que les rapports d'étape ainsi que les tâches ou résultats correspondants seront présentés à des fins d'évaluation.

Réunion d'orientation

Le gestionnaire de projet du promoteur organisera, en début de projet, une réunion d'orientation à laquelle le responsable de projet de GéoConnexions participera.

Réunions de suivi d'avancement des travaux

Des réunions de suivi de l'avancement des travaux doivent être organisées par le gestionnaire de projet et le responsable de projet pour faire le point sur les progrès réalisés et discuter de questions pertinentes relatives au projet, le cas échéant. Ces réunions peuvent coïncider ou non avec les jalons du projet ou les demandes de paiement.

Rapports d'avancement du projet

Le gestionnaire de projet désigné par le promoteur doit présenter des rapports sur l'avancement du projet au responsable de projet de GéoConnexions. Les modèles de rapport seront fournis par GéoConnexions. Un tel rapport sera exigé avant chaque paiement, et chacun devra minimalement comprendre les éléments suivants :

- une page titre;
- un résumé des travaux accomplis par rapport au plan de travail accompagné de pièces jointes, notamment les URL vers les résultats du projet et les résultats opérationnels;
- une explication de tous les problèmes rencontrés et des solutions apportées;
- une description des changements apportés au plan de travail en ce qui concerne les tâches subséquentes;
- un état financier détaillé pour le projet jusqu'à ce jour.

Rapport final

À la fin du projet, le gestionnaire de projet nommé par le promoteur doit présenter un rapport final détaillé. La production de ce rapport est une condition préalable au paiement final. Un modèle de rapport final sera fourni par GéoConnexions. Ce rapport doit notamment comprendre les éléments suivants :

- le budget final du projet, conformément au modèle (avec une copie des factures, des reçus, etc.);
- une description de la mesure dans laquelle les objectifs du projet ont été atteints, y compris une comparaison entre les résultats escomptés et les résultats obtenus;
- une auto-évaluation par rapport aux principaux indicateurs de rendement;
- une description de l'expérience d'utilisation des normes géospatiales ou des politiques opérationnelles existantes ainsi que des améliorations proposées, le cas échéant;
- une description des problèmes (de nature institutionnelle, technique et stratégique) qui sont survenus;
- une description des possibles activités et projets de suivi;
- une description des stratégies de communication qui ont été entreprises ou qui sont prévues, le cas échéant.

Promotion des résultats du projet

Tous les promoteurs qui reçoivent des fonds de GéoConnexions sont encouragés à promouvoir les résultats du projet auprès des parties prenantes ou des utilisateurs concernés. La présente section résume les exigences concernant la promotion.

Un promoteur qui fait la promotion des résultats du projet doit reconnaître publiquement la contribution de GéoConnexions en affichant la signature de Ressources naturelles Canada ou le mot-symbole « Canada » (fourni par GéoConnexions) sur les communiqués à l'intention des médias, du public ou des intervenants, les documents de présentation, les sites Web, les brochures et tout autre document ou publication qui décrit le projet et ses résultats.

Lorsque la publication ne contient que du texte, celui-ci devra être accompagné du libellé suivant : « Avec le soutien financier de GéoConnexions, une initiative de partenariat national menée par Ressources naturelles Canada. GéoConnexions soutient l'intégration et l'utilisation de l'Infrastructure canadienne de données géospatiales (ICDG), une ressource en ligne qui améliore le partage, l'accès et l'utilisation de l'information géospatiale. »

Lorsque le produit présente les logos des organismes de soutien, la signature de Ressources naturelles Canada et/ou le mot-symbole Canada doivent y figurer tels que fournis par Ressources naturelles Canada.

Lorsque du texte accompagne le logo, il faut ajouter l'énoncé présenté ci-dessus avec le logo.

Les promoteurs doivent collaborer avec GéoConnexions lorsqu'ils diffusent, impriment ou publient des documents publics, afin de faire des annonces coordonnées. Les documents doivent être présentés au responsable de projet. GéoConnexions ajoutera sur son site Web un lien vers des communiqués de presse et des articles qui concernent le projet et pourra convenir d'autres moyens avec le promoteur pour faire connaître les résultats du projet.

DROITS DU PROGRAMME GÉOCONNEXIONS

GéoConnexions se réserve les droits suivants :

- rejeter n'importe quelle proposition reçue à la suite du présent avis d'offre de participation;
- demander des précisions et vérifier tout renseignement fourni;
- entamer des discussions avec un promoteur de projet sur n'importe quel aspect de la proposition;
- accepter une proposition en tout ou en partie;
- clarifier ou confirmer les droits relatifs à la propriété intellectuelle;
- promouvoir et communiquer le projet et ses résultats;
- annuler ou relancer, à n'importe quel moment, le présent avis d'offre de participation;
- administrer, approuver et attribuer le financement à sa seule discrétion;
- mener des activités de vérification à l'égard des promoteurs, comme une évaluation indépendante et objective visant à déterminer si un promoteur respecte les modalités d'un accord de contribution.

COORDONNÉES

Toutes les demandes de renseignements doivent être envoyées par courriel à l'adresse suivante :

geoconnectionsca-acgeoconnexions@nrca-nrcan.gc.ca

ANNEXE 1 : MODÈLE DE PROPOSITION DE PROJET

PROTÉGÉ (une fois rempli)

Le texte en caractères romains correspond aux titres de section et indique les renseignements demandés.

Le texte en italique correspond aux instructions. Remplacer par votre texte.

PAGE DE PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION (PEUT ÊTRE REMPLACÉE PAR UN COURRIEL)

Le promoteur doit utiliser ce modèle pour préparer sa proposition de projet.

Inclure les renseignements suivants :

- *Nom du projet*
- *Nom légal de l'organisation*
- *Date*
- *Le promoteur imprime la page de présentation sur du papier à en-tête de son organisation.*
- *Le promoteur signe la lettre sur du papier à en-tête de son organisation.*

Renseignements sur le promoteur

NOM DE L'ORGANISATION DU PROMOTEUR	<i>Inscrivez le nom de votre organisation ici.</i>
TYPE DE PERSONNE MORALE	<i>Veillez indiquer le type d'entité juridique de votre organisation :</i> <i>Particulier; organisation avec ou sans but lucratif; entreprise; industrie ou association industrielle; association de recherche; établissement d'enseignement; ministère, organisme ou société d'État d'un gouvernement provincial, territorial, régional, municipal ou rural, selon la définition de la partie 2 de l'annexe III, de la Loi sur la gestion des finances publiques.</i>
DESCRIPTION DE L'ORGANISATION DU PROMOTEUR	<i>Décrivez l'organisation du promoteur, y compris sa structure organisationnelle, ses années d'activité, son mandat et sa vision, ses produits et/ou services actuels, et les utilisateurs finaux à qui ils sont normalement destinés.</i>
EXPÉRIENCE DU PROMOTEUR DU PROJET AVEC GÉOCONNEXIONS	<i>Le promoteur a-t-il déjà reçu une contribution financière de GéoConnexions? Si oui, veuillez élaborer et indiquer le montant du financement reçu du programme GéoConnexions.</i>
VIABILITÉ FINANCIÈRE DU PROMOTEUR	<i>Décrivez la viabilité financière de votre organisation.</i> <i>Faites des liens avec les états financiers annuels les plus récents de votre organisation (flux de trésorerie, profits/pertes, déclarations des actionnaires en matière d'équité et bilan).</i> <i>Veillez inclure les déclarations suivantes dans la présente section :</i> Insérer le nom du promoteur atteste que le budget de contribution du projet GéoConnexions, s'il est approuvé, ne sera utilisé que pour régler les dépenses admissibles du projet selon les modalités de l'accord de contribution de GéoConnexions. Insérer le nom du promoteur atteste qu'il dispose d'une trésorerie et d'une capacité financière suffisantes pour mener à bien le projet proposé.
COORDONNÉES DU GESTIONNAIRE DE PROJET	<i>Nom et fonction de la personne-ressource.</i>
	<i>Adresse postale complète :</i>
	<i>Numéro de téléphone :</i>
	<i>Adresse courriel :</i>

DESCRIPTION DU PROJET

TITRE DU PROJET	<i>Insérez le titre de votre projet.</i>
DATE DE DÉBUT DU PROJET PROPOSÉ	<i>Date de début du projet</i>
DATE DE FIN DU PROJET PROPOSÉ	<i>Date de fin du projet (peut être au plus tard le 31 mars 2027)</i>

COÛTS DU PROJET	<i>Indiquer les coûts totaux du projet (reportez-vous à la section des définitions)</i>
CONTRIBUTION DE GÉOCONNEXIONS Exercice 2025-2026	125 000 \$ CAN
CONTRIBUTION DE GÉOCONNEXIONS Exercice 2026-2027	125 000 \$ CAN
OBJECTIF DU PROJET	<i>Décrivez brièvement l'objectif du projet du point de vue du promoteur.</i>
RÉSUMÉ DU PROJET	<i>Décrivez clairement et brièvement le projet proposé, y compris les principaux résultats et retombées.</i>
RÉSULTATS DU PROJET ET UTILISATEURS VISÉS	<i>Décrivez brièvement les résultats attendus du projet proposé, ainsi que les utilisateurs prévus des solutions techniques ou le public cible prévu des rapports/webinaires. Décrivez les avantages pour le Canada et la population canadienne. Décrivez les avantages pour les intervenants.</i>
PERTINENCE PAR RAPPORT AU THÈME DE GÉOCONNEXIONS	<i>Décrivez en quoi le projet proposé est lié au thème du programme GéoConnexions tel que présenté dans le présent appel d'offre de participation.</i>

PARTICIPATION DES COLLABORATEURS (si pertinent ou nécessaire pour la contribution minimale)

Décrivez les collaborateurs qui participeront au projet ainsi que leur relation, passée et actuelle, avec votre organisation.*

** Pour être admissibles, les collaborateurs ne doivent pas être liés au promoteur ni exercer de contrôle sur lui, y compris en ce qui concerne la gestion et la propriété partagées.*

Expliquez comment le projet contribuera à l'atteinte de buts et d'objectifs communs.

Indiquez et décrivez clairement le rôle de chaque collaborateur dans le plan du projet.

Chaque organisation qui contribue au projet doit produire une lettre de contribution rédigée sur du papier à en-tête de l'organisation et signée par un cadre supérieur (c'est-à-dire une personne qui a l'autorité et la responsabilité d'allouer et d'engager des ressources pour cette proposition). La lettre de collaboration doit comporter ce qui suit :

- le nom et le titre de la personne-ressource, son adresse postale complète, ses numéros de téléphone, son adresse courriel et l'adresse du site Web de l'organisation.*
- une description du rôle de l'organisation et des tâches qu'elle aura à exécuter dans le cadre du projet, ainsi que des buts et des objectifs communs que le projet permettra d'atteindre;*
- une description de l'engagement de l'organisation envers le projet sur le plan des contributions en espèces ou en nature. Pour les contributions en nature, décrivez ce qui est apporté au projet et la valeur monétaire de la contribution, et précisez si ces montants sont garantis ou non garantis à la date limite de soumission de la proposition.*
- Une description des ententes en vigueur, par exemple : propriété intellectuelle partagée ou brevets multiples dans le cadre d'une solution intégrée.*

Remarques :

- *Ressources naturelles Canada et ses employés, y compris le personnel de GéoConnexions, ne peuvent pas fournir de contribution en nature ni agir à titre de collaborateurs pour des projets proposés dans le cadre du présent avis d'offre de participation.*
- *Les lettres de collaboration soumises après la date limite de présentation des propositions pourront être rejetées par GéoConnexions.*
- *Un sous-traitant peut également participer au projet en tant que collaborateur, à condition que les tâches et les responsabilités correspondant à chaque rôle soient clairement définies.*

PARTICIPATION DES AUTOCHTONES

Est-ce que le projet aborde une question géospatiale autochtone et y a-t-il au moins un collaborateur autochtone inclus dans la proposition?

Consultez le critère d'évaluation C1 à l'annexe 2 pour de plus amples renseignements.

EXTENSIBILITÉ DES RÉSULTATS DU PROJET

Les résultats du projet peuvent-ils être étendus (sur les plans de la technologie, de la géographie ou d'autres domaines) à l'ensemble de l'ICDG? Veuillez inclure un plan de mise à l'échelle des résultats du projet.

Voir l'annexe 2, voir le critère d'évaluation C2 pour de plus amples renseignements.

ADOPTION ET MISE EN ŒUVRE

Décrivez votre plan d'adoption ou de mise en œuvre des résultats du projet. Veuillez inclure un plan de communication des résultats du projet.

Consultez le critère d'évaluation C3 à l'annexe 2 pour de plus amples renseignements.

SOLUTIONS FONDÉES SUR DES NORMES

Indiquez toutes les normes sur lesquelles le projet s'appuiera pendant sa durée. Indiquez les normes qui seront améliorées ou élaborées dans le cadre du projet.

Consultez le critère d'évaluation C4 à l'annexe 2 pour de plus amples renseignements.

FAISABILITÉ TECHNIQUE

Donnez une description complète de la faisabilité technique, comprenant une démonstration d'utilisation ou de rendement ainsi que des expériences antérieures.

Consultez le critère d'évaluation C5 à l'annexe 2 pour de plus amples renseignements.

ÉQUIPE ET RESSOURCES AFFECTÉES AU PROJET

*La proposition de projet doit démontrer que l'équipe de projet dispose d'une vaste expérience et d'une expertise approfondie de tous les aspects de la portée qui touchent à la technique et à la gestion du projet, et qu'elle est clairement capable de mener à bien le projet. **Pour chaque membre de l'équipe, veuillez remplir le tableau ci-dessous et fournir un bref curriculum vitae des expériences sélectionnées (maximum de 2 pages pour chaque CV).***

NOM	
ORGANISATION	
RÔLE	
RESPONSABILITÉS	
PRINCIPALES QUALIFICATIONS	

PLAN DE GESTION ET DE SUPERVISION DU PROJET

Donnez une description complète et détaillée du plan de gestion et de supervision du projet. Le projet sera-t-il guidé par un comité directeur?

Décrivez l'expérience organisationnelle du promoteur en ce qui concerne la réalisation de projets d'envergure similaire.

Décrivez l'expérience organisationnelle du promoteur en matière de gestion de projet.

INDICATEURS DE RENDEMENT CLÉS (IRC) SMART*

OBJECTIF	INDICATEURS DE RENDEMENT	CRITÈRES DE MESURE
<i>Indiquez l'objectif du projet.</i>	<i>Énumérez les indicateurs de rendement clés qui serviront à évaluer le projet par rapport à l'objectif.</i>	<i>Indiquez les mesures de rendement dont le promoteur rendra compte ainsi que les cibles et les sources de données, le cas échéant.</i>
<i>Précisez les objectifs du projet. (Une ligne par objectif)</i>	<i>Énumérez les indicateurs de rendement clés qui serviront à évaluer le projet par rapport à l'objectif.</i>	<i>Indiquez les mesures de rendement dont le promoteur rendra compte ainsi que les cibles et les sources de données, le cas échéant.</i>

* **SMART** : Spécifique, mesurable, atteignable, réaliste et temporel. Exemple : démonstration — participation au webinaire exprimé en pourcentage des invités de la liste de diffusion, nombre d'articles promotionnels distribués et nombre d'inscriptions au bulletin électronique avant et après le webinaire.

TABLEAUX RÉCAPITULATIFS

Pour chaque exercice, présentez un tableau récapitulatif des tâches et des principaux résultats attendus, avec la portée et le calendrier du projet, le plan de gestion des coûts, les jalons et livrables bien définis, les activités de gestion de l'équipe et de communications internes et externes, ainsi qu'un plan d'approvisionnement si des sous-traitants sont requis.

Veillez remplir les deux tableaux récapitulatifs ci-dessous.

- *Jalons prévus et tâches associées. Les résultats et les demandes de paiement doivent être liés à ces jalons et à ces tâches. Le montant des paiements pour chacun des jalons doit être précisé.*
- *Le calendrier des travaux est laissé à la discrétion du promoteur du projet.*

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES TÂCHES ET DES PRINCIPAUX RÉSULTATS POUR L'EXERCICE 2025-2026

NUMÉRO DE LA TÂCHE	TÂCHE	DESCRIPTION	PRINCIPAUX RÉSULTATS ATTENDUS
1	<p><i>Titre de la tâche</i></p> <p><i>Indiquez la date d'achèvement de la tâche ou du jalon</i></p> <p><i>Indiquez les coûts totaux (inclure et indiquer le montant de la contribution de GéoConnexions pour chaque tâche)</i></p>	<i>Décrivez brièvement, sous forme de liste à puces.</i>	<p><i>Il convient de ne saisir que les <u>principaux résultats importants pour la suite du projet</u> — par exemple : les spécifications relatives aux normes ouvertes ont été sélectionnées, les essais de l'API peuvent commencer.</i></p> <p><i>Par exemple : les ateliers sur les politiques sont terminés et les besoins ont été recueillis, donc la rédaction du rapport sur les ateliers peut commencer.</i></p>

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES TÂCHES ET DES PRINCIPAUX RÉSULTATS POUR L'EXERCICE 2026-2027

NUMÉRO DE LA TÂCHE	TÂCHE	DESCRIPTION	PRINCIPAUX RÉSULTATS ATTENDUS
1	<p><i>Titre de la tâche</i></p> <p><i>Indiquez la date d'achèvement de la tâche ou du jalon</i></p> <p><i>Indiquez les coûts totaux associés à la tâche (inclure et indiquer le montant de la contribution de GéoConnexions pour chaque tâche), par exemple : 1 200 \$ (dont 600 \$ de GéoConnexions).</i></p>	<i>Décrivez brièvement, sous forme de liste à puces.</i>	<p><i>Il convient de ne saisir que les <u>principaux résultats importants pour la suite du projet</u> — par exemple : les spécifications relatives aux normes ouvertes ont été sélectionnées, les essais de l'API peuvent commencer.</i></p> <p><i>Par exemple : les ateliers sur les politiques sont terminés et les besoins ont été recueillis, donc la rédaction du rapport sur les ateliers peut commencer.</i></p>

PLAN DE GESTION DES RISQUES LIÉS AU PROJET

Fournir un plan complet de gestion des risques, dans lequel sont recensés les risques liés à la portée du projet, au calendrier, aux coûts, aux ressources, à la participation des utilisateurs et aux communications, et dans lequel est présentée une stratégie de gestion des risques complète et réalisable.

COÛTS DU PROJET ET BUDGET

CONTRIBUTION DE GÉOCONNEXIONS AUX DÉPENSES ADMISSIBLES	2025-2026	2026-2027	TOTAL
Main-d'œuvre (c.-à-d., salaires, honoraires professionnels et rémunération d'employés temporaires nécessaires pour mener à bien le projet , plus les avantages sociaux — jusqu'à un maximum de 20 % des coûts de main-d'œuvre du projet)	0 \$	0 \$	0 \$

Contrats de sous-traitance pour des services, jusqu'à un maximum de 40 % du total des dépenses admissibles	0 \$	0 \$	0 \$
Communications, équipement audiovisuel et location d'installations	0 \$	0 \$	0 \$
Administration du projet, y compris la traduction, l'impression et la reliure de documents, la promotion des ateliers et la publication du rapport de projet	0 \$	0 \$	0 \$
Frais de déplacement pour la réalisation du projet	0 \$	0 \$	0 \$
TPS, TVP et TVH liées aux autres dépenses admissibles	0 \$	0 \$	0 \$
Achat et saisie de données, jusqu'à un maximum de 25 % du total des dépenses admissibles	0 \$	0 \$	0 \$
A. CONTRIBUTION TOTALE DE GÉOCONNEXIONS AUX DÉPENSES ADMISSIBLES	125 000 \$	125 000 \$	250 000 \$

AUTRES CONTRIBUTIONS AUX DÉPENSES ADMISSIBLES (EN ESPÈCES ET EN NATURE*)	2025-2026	2026-2027	TOTAL
Contribution en nature du promoteur	0 \$	0 \$	0 \$
Contribution en espèces du promoteur	0 \$	0 \$	0 \$
Contribution en nature des collaborateurs	0 \$	0 \$	0 \$
Contribution en espèces des collaborateurs (excluant tout autre financement du gouvernement fédéral)	0 \$	0 \$	0 \$
Autres fonds publics (fédéraux, provinciaux, territoriaux ou municipaux)	0 \$	0 \$	0 \$
B. TOTAL DES AUTRES CONTRIBUTIONS AUX DÉPENSES ADMISSIBLES	0 \$	0 \$	0 \$

* Ces contributions en espèces et en nature ne seront pas remboursées par le financement de GéoConnexions.

BUDGET DU PROJET POUR 2025-2026 ET 2026-2027	2025-2026	2026-2027	TOTAL
A. TOTAL DE LA CONTRIBUTION DE GÉOCONNEXIONS AUX DÉPENSES ADMISSIBLES	125 000 \$	125 000 \$	250 000 \$
B. TOTAL DES AUTRES CONTRIBUTIONS AUX DÉPENSES ADMISSIBLES	0 \$	0 \$	0 \$
C. TOTAL DES COÛTS DU PROJET (A+B)	0 \$	0 \$	0 \$

MAIN-D'ŒUVRE (SALAIRES ET AVANTAGES)

MEMBRE DE L'ÉQUIPE	ORGANISATION	SALAIRE PAR JOUR*	HEURES PAR JOUR	POURCENTAGE DU SALAIRE QUI EST LIÉ AUX AVANTAGES (%)
Nom du membre	Promoteur			
Nom du membre	Promoteur			

* Seuls les salaires réels sont autorisés en tant que dépenses admissibles, en plus des avantages sociaux des employés — jusqu'à un maximum de 20 % des coûts de main-d'œuvre du projet.

POURCENTAGE DES CONTRIBUTIONS EN ESPÈCES ET EN NATURE PAR RAPPORT AU COÛT TOTAL DU PROJET

Remarque : les chiffres du tableau ci-dessous sont des valeurs indicatives

SOURCE DES CONTRIBUTIONS	EN ESPÈCES (\$)	EN ESPÈCES (%)	EN NATURE (\$)	EN NATURE (%)	TOTAL (\$)	POURCENTAGE TOTAL (%)
GéoConnexions	250 000 \$	50 %	S. O.	S. O.	250 000 \$	50 %
<i>Le promoteur</i>	100 000 \$	20 %	0 \$	0 %	100 000 \$	20 %
<i>Collaborateur A</i>	0	0 %	25 000 \$	5 %	25 000 \$	5 %
<i>Collaborateur B</i>	125 000 \$	25 %	0 \$	0 %	125 000 \$	25 %
TOTAL	475 000 \$	95 %	25 000 \$	5 %	500 000 \$	100 %

DÉCLARATIONS DE CONFORMITÉ

En signant cette proposition, je confirme que, dans le cadre de ce projet, mon organisation :

- se conformera aux exigences en matière de langues officielles;
- se conformera au Code régissant la conduite des titulaires de charge publique en ce qui concerne les conflits d'intérêts et l'après-mandat;
- atteste qu'aucun membre du Sénat ni aucun député de la Chambre des communes ne participera de quelque façon que ce soit au projet, ni n'en retirera un avantage quelconque.

LISTE DES PIÈCES JOINTES À LA PROPOSITION

- Lettres de collaboration A, B, etc. (le cas échéant)
- Rapport financier de l'organisation du promoteur (voir les définitions)
- Formulaire M-30 dûment rempli pour les projets au Québec (le cas échéant)
- CV abrégé des membres de l'équipe de projet (maximum 2 pages, PROTÉGÉ une fois rempli)

AUTORISATIONS*

<<Nom>>

Cadre supérieur de l'organisation du promoteur

<<Poste>>

<<Organisation>>

Date

<<Nom>>

Gestionnaire de projet du promoteur

<<Poste>>

<<Organisation>>

Date

**** L'autorisation peut être transmise par courriel à condition qu'elle soit envoyée par un cadre supérieur de l'organisation du promoteur (c'est-à-dire une personne qui a l'autorité et la responsabilité d'allouer et d'engager des ressources pour cette proposition). Le courriel peut également servir d'attestation des déclarations de conformité.***

Définitions

Accord — Accord ou document écrit constituant une entente entre le gouvernement du Canada et le promoteur, laquelle énonce les obligations ou la compréhension des deux parties.

Contribution du programme — Paiement de transfert effectué, lequel est accompagné de conditions de rendement définies dans un accord de contribution. Les contributions sont assujetties à la reddition de comptes et peuvent faire l'objet de vérifications.

Contribution en espèces — Dépenses réalisées pour payer les coûts directs des activités qui servent expressément à atteindre les objectifs pour lesquels la contribution du programme a été accordée. Il s'agit d'une somme d'argent, exprimée en dollars, qui est échangée et qui est nécessaire à l'exécution du projet et qui servira à financer les activités du promoteur du projet.

Contribution en nature — Contribution semblable à des espèces sous la forme d'un montant en dollars pour lequel aucune somme d'argent n'est échangée, mais qui est nécessaire à l'exécution du projet et que le promoteur, en l'absence de cette contribution, aurait dû acheter sur le marché libre ou par voie de négociation avec un fournisseur.

Coût total du projet — Désigne la contribution de GéoConnexions ainsi que toutes les autres contributions en espèces et en nature pouvant être vérifiées qui ont été reçues ou fournies par le promoteur et ses collaborateurs et qui sont directement liées au projet.

Date de début — indique la date à laquelle la première activité commence.

Date de livraison — Date de livraison de la dernière tâche associée à un jalon en particulier.

Dépenses admissibles — Dépenses engagées par le promoteur, conformément au tableau des dépenses admissibles, au cours de la période des dépenses admissibles.

Durée (jours) — Durée totale, en jours de travail, nécessaire à la réalisation de l'activité.

Engagées — Dépenses admissibles pour lesquelles des biens ont été reçus par le promoteur ou des services ont été rendus au promoteur.

Engagées et payées — Dépenses admissibles pour lesquelles le paiement a été effectué par le promoteur.

États financiers de l'organisation du promoteur — Idéalement, il s'agit d'un rapport de vérification indépendante, comme les états financiers consolidés de l'organisation du promoteur. Ce rapport doit être joint à la proposition de projet.

Exercice — Période qui commence le 1^{er} avril d'une année et qui se termine le 31 mars de l'année suivante.

Jours/heures de travail par personne — indique le temps travaillé par chaque membre de l'équipe.

Nom de l'organisation — Indique le nom de l'organisation (c.-à-d. promoteur, collaborateur ou sous-traitant) responsable de la tâche.

Nom des membres de l'équipe — Désigne les personnes auxquelles l'exécution de la tâche décrite est assignée.

Remarque : Ressources naturelles Canada et ses employés ne peuvent pas fournir de contribution en nature ni agir à titre de collaborateurs pour des projets proposés dans le cadre du présent avis d'offre de participation.

Période des dépenses admissibles — Période qui débute au moment de la signature de l'accord et qui se termine au 31 mars 2027.

Politiques opérationnelles — Lignes directrices, directives et politiques qu'une organisation emploie pour encadrer le cycle de vie des données, de l'information et des connaissances géospatiales (c.-à-d., la collecte, la gestion, la diffusion et l'utilisation).

Principaux résultats — Les principaux résultats associés à une tâche ou à un jalon particulier.

Programme — Groupe d'activités connexes conçues et gérées de manière à répondre à un besoin particulier du public, et souvent traité comme une unité budgétaire.

Projet — Désigne le projet décrit dans la proposition.

Promoteur — Désigne l'individu ou l'entité qui a été autorisé à recevoir un paiement de transfert.

Proposition — Désigne la proposition écrite du promoteur, remplie et signée par lui.

Rémunération quotidienne — Salaire quotidien des personnes. Cela comprend les avantages offerts aux employés, jusqu'à un maximum de 20 % du coût total de la main-d'œuvre. Le promoteur doit fournir une explication de la manière dont la rémunération quotidienne est calculée. La rémunération de la main-d'œuvre est généralement calculée selon la méthode suivante (formule du salaire de base) : salaire annuel raisonnable, plus avantages sociaux raisonnables, divisés par 260 jours facturables par année (moins les congés annuels payés admissibles). Dans le cas des employés gouvernementaux, le ou les salaires officiels conformes à leur niveau de classification doivent être utilisés.

Sous-traitance — Services externes fournis par un sous-traitant à l'organisation du promoteur. Ces services doivent être inclus dans la proposition. La somme admissible d'un sous-traitant ou d'un expert-conseil doit être la somme réelle que représente le contrat en question.

Vérification du promoteur — Évaluation indépendante visant à confirmer que le promoteur respecte l'accord de financement. La portée d'une telle vérification peut comprendre tous les aspects financiers et non financiers de l'accord de financement. La vérification peut être instiguée par GéoConnexions au cours de l'exécution du projet, par suite d'une demande de paiement ou après l'achèvement du projet.

PIÈCE JOINTE À LA PROPOSITION : FORMULAIRE À REMPLIR POUR LES PROJETS DU QUÉBEC*Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., chapitre M-30)*

Les articles 3.11 et 3.12 de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif*, L.R.Q., ch. M—30 (ci-après appelée la « Loi ») stipulent que les entités qui répondent à la définition d'organisme municipal, d'organisme scolaire ou d'organisme public énoncée dans la Loi doivent obtenir une autorisation préalable à la conclusion de toute entente avec le gouvernement du Canada, ses ministères ou organismes gouvernementaux, ou avec un organisme public fédéral.

Par conséquent, toute entité tombant sous l'application de cette loi doit obtenir une telle autorisation avant de pouvoir conclure un accord de financement avec le gouvernement du Canada. Le formulaire doit être rempli et joint aux propositions de projet du Québec. Si vous répondez « oui » à l'une des trois questions, vous devez, au nom de votre organisme, prendre les mesures nécessaires pour obtenir l'autorisation appropriée du gouvernement du Québec avant d'obtenir des fonds du gouvernement du Canada.

Si vous répondez « non » aux trois questions du formulaire, votre organisme n'est pas assujéti aux dispositions du chapitre M-30, et le processus d'évaluation de la proposition peut aller de l'avant.

FORMULAIRE POUR LES PROJETS DU QUÉBEC*Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., chapitre M-30)*

Le chapitre M-30 de la Loi concerne tous les promoteurs d'un projet qui reçoivent des fonds du gouvernement du Québec. Le présent formulaire doit être rempli par le représentant de l'organisation. Il doit être rempli pour les propositions de financement liées aux programmes et aux initiatives du gouvernement du Canada. Veuillez passer en revue les dispositions pertinentes de la Loi, puis remplir, signer et transmettre ce formulaire au responsable de projet.

Titre du projet :

Nom légal de l'entité/organisme :

Programme :

1. Pour l'application de l'article 3.11, le promoteur (bénéficiaire proposé) est-il un organisme municipal ou un organisme scolaire au sens de l'article 3.6.2 de la Loi? Oui ___ Non ___
2. Pour l'application de l'article 3.12, le promoteur (bénéficiaire proposé) est-il un organisme public au sens de l'article 3.6.2 de la Loi? Oui ___ Non ___
3. Si le promoteur et le gouvernement du Canada signent un accord, celui-ci aura-t-il une incidence sur un organisme gouvernemental, un organisme municipal, un organisme scolaire ou un organisme public au sens de la Loi? Oui ___ Non ___

Si vous avez répondu « Non » aux trois questions, veuillez signer le formulaire et le joindre à votre proposition (avec tout document à l'appui approprié).

Si vous avez répondu « Oui » à l'une des questions, vous devez :

- communiquer (dans les plus brefs délais) avec le responsable de votre projet pour obtenir des conseils sur la façon de procéder;
- obtenir et fournir une copie d'une autorisation du gouvernement du Québec ou du ministre des Affaires intergouvernementales du Canada (selon le cas) au responsable de projet de GéoConnexions avant de signer l'accord de contribution.

Je, nom et titre du représentant, déclare avoir lu et compris tous les renseignements susmentionnés et avoir fourni des renseignements exacts.

Signature du représentant :

Date :

ANNEXE 2 : CRITÈRES D'ÉVALUATION DES PROPOSITIONS DE PROJET

Chaque proposition sera évaluée en fonction des critères d'évaluation ci-dessous. Les critères d'évaluation sont divisés en deux (2) parties :

Critères obligatoires — Les promoteurs doivent satisfaire à tous les critères obligatoires pour que leur proposition fasse l'objet d'une évaluation plus approfondie.

Critères cotés — Les promoteurs doivent fournir des réponses à chacun des critères cotés. Les promoteurs sont encouragés à fournir des réponses aussi complètes que possible pour obtenir le plus de points possible.

Critère obligatoire**O1 : Intégralité de la demande. Les propositions doivent satisfaire à toutes les exigences suivantes (réussite/échec)**

- La proposition comprend-elle une lettre de présentation sur papier à en-tête de l'organisation du promoteur, datée et signée par un cadre supérieur autorisé de ladite organisation, ou un courriel de présentation envoyé par un cadre supérieur autorisé?
- La proposition est-elle complète et conforme au modèle fourni?
- Les états financiers de l'organisation du promoteur sont-ils inclus dans la proposition?
- Le promoteur atteste-t-il que le budget de contribution du projet GéoConnexions, s'il est approuvé, ne sera utilisé que pour régler les dépenses admissibles du projet selon les modalités de GéoConnexions?
- Le promoteur atteste-t-il qu'il dispose d'une trésorerie et d'une capacité financière suffisantes pour mener à bien le projet proposé?

O2 : Pertinence par rapport au thème de l'avis d'offre de participation de GéoConnexions (réussite/échec)

Le projet proposé répond-il au thème du programme GéoConnexions énoncé ci-dessous?

L'élaboration et la mise en œuvre de solutions novatrices, fondées sur des normes*, contribuant à la modernisation de l'infrastructure canadienne de données géospatiales (par exemple, au moyen de technologies émergentes comme les jumeaux numériques ou GeoAI**). Il peut s'agir de projets qui permettront l'utilisation ou l'intégration future de technologies émergentes dans des solutions géospatiales, notamment des projets pilotes pour des tests de faisabilité, du recensement des besoins, des méthodologies prometteuses, du développement d'infrastructures numériques, des flux de travail ou des processus nécessaires pour rendre opérationnelles ces solutions novatrices fondées sur des normes.

* GéoConnexions recommande que les normes soient accessibles au public et proviennent d'organismes internationaux d'élaboration de normes (OEN), comme l'Organisation internationale de normalisation (ISO), l'Open Geospatial Consortium ou d'autres. Les promoteurs qui proposent l'élaboration de nouvelles normes sont encouragés à demander l'appui de ces OEN.

** Les technologies émergentes comprennent notamment GeoAI, les jumeaux numériques, l'internet des objets, l'informatique en nuage, les mégadonnées et l'apprentissage automatique.

O3 : Contribution de GéoConnexions et dispositions relatives au cumul (réussite/échec)

L'aide fournie au projet par GéoConnexions représente-t-elle au maximum 90 % du coût total du projet?

ET

Le projet proposé satisfait-il aux dispositions relatives au cumul, soit une aide fédérale maximale de 90 % des dépenses admissibles?

O4 : Dépenses et coûts admissibles (réussite/échec)

Les dépenses admissibles présentées dans la proposition sont-elles toutes admissibles conformément aux lignes directrices?

O5 : Montant maximum payable (réussite/échec)

Le montant demandé à GéoConnexions dans le cadre de ce projet est-il de 125 000 \$ par exercice?

O6 : Durée du projet (réussite/échec)

Le projet proposé respecte-t-il le calendrier prédéterminé (c.-à-d. un projet qui ne commence pas avant le 1^{er} avril 2025 et qui prend fin au plus tard le 31 mars 2027)?

Critères cotés (C)

Les promoteurs doivent répondre à tous les critères cotés. Les réponses doivent être aussi complètes que possible.

C1 : Participation autochtone (points max. : 4)

Le projet aborde-t-il une question géospatiale autochtone et comporte-t-il au moins un collaborateur autochtone?

C2 : Extensibilité des résultats du projet (points max. : 4)

Les résultats du projet peuvent-ils être étendus (sur les plans de la technologie, de la géographie ou d'autres domaines) à l'ensemble de l'ICDG? Le projet proposé comprend-il un plan global visant à étendre les résultats du projet?

C3 : Adoption et mise en œuvre (points max. : 3)

Le projet proposé comprend-il un plan global pour l'adoption et/ou la mise en œuvre des résultats du projet? Des utilisateurs cibles et des activités visant spécialement l'adoption des résultats sont-ils définis, y compris un plan de communication, la promotion des résultats du projet et une conception axée sur l'utilisateur au-delà de l'organisation du promoteur?

C4 : Solutions fondées sur des normes (points max. : 6)

Le projet proposé est-il fondé sur des normes? Le projet proposé permettra-t-il d'améliorer des normes existantes ou d'en élaborer de nouvelles?

Les normes devraient être accessibles au public et provenir d'organismes internationaux d'élaboration de normes (OEN), comme l'Organisation internationale de normalisation (ISO), l'Open Geospatial Consortium ou d'autres. Les promoteurs qui proposent l'élaboration de nouvelles normes sont encouragés à demander l'appui de ces OEN.

C5 : Faisabilité technique (points max. : 3)

Le projet proposé est-il techniquement réalisable d'après un rendement démontré (dans le même domaine ou d'autres domaines) et une expérience antérieure (projets pilotes, démonstrations, etc.)?

C6 : Équipe de projet et ressources (points max. : 3)

Les membres de l'équipe possèdent-ils une vaste expérience et une expertise approfondie de tous les aspects de la portée qui touchent à la technique et à la gestion du projet, et sont-ils clairement capables de mener à bien le projet?

C7 : Gestion et supervision (points max. : 3)

La proposition de projet décrit-elle les mécanismes de gestion et de supervision du promoteur, y compris un gestionnaire de projet attiré et un comité de projet établi?

C8 : Résumé du projet (points max. : 3)

La proposition de projet comprend-elle un résumé de gestion du projet robuste, y compris un tableau récapitulatif des tâches, des dates repères et des principaux résultats, des indicateurs de rendement clés SMART, et une méthode de suivi de l'avancement du projet?

C9 : Gestion des risques liés au projet (points max. : 3)

La proposition comprend-elle un plan de gestion des risques complet, dans lequel sont recensés les risques liés à la portée du projet, au calendrier, aux coûts, aux ressources, à la participation des utilisateurs et aux communications, et dans lequel est présentée une stratégie de gestion des risques complète et réalisable?